

Épreuve pratique Permis B

Prérequis

Pour se présenter à l'épreuve pratique, il faut avoir au moins 18 ans ou 17 ans et demi si vous suivez l'AAC ; il faut avoir réussi l'examen du code. Le centre d'examen de Reims se situe à la Croix Blandin. L'examen se passe sur un véhicule et en présence d'un moniteur agréé de l'auto-école. L'auto-école se charge également si vous le souhaitez de vous emmener sur le lieu de départ de l'examen.

Forme de l'épreuve pratique

Le temps de l'épreuve est de 32 minutes, dont 25 minutes de conduite effective. Elle a pour but de vérifier si vous êtes capable de conduire seul sans mettre en danger votre sécurité et celle des autres. Elle est évaluée par un expert, l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'expert vous présente individuellement l'épreuve en précisant que vous devrez :

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier
- Suivre un itinéraire ou se rendre vers une destination préalablement établie, en se guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ 5 minutes
- Réaliser un freinage pour s'arrêter avec précision
- Réaliser une manoeuvre en marche arrière
- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours
- Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs
- Adapter sa conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle le bilan de compétences dans une grille d'évaluation. Le Certificat d'Examen du Permis de Conduire, sur lequel est noté le résultat, est téléchargeable environ 48H après votre passage

En cas de réussite, le CEPC sera votre justificatif auprès des forces de l'ordre en attendant votre permis de conduire. Ce document est valable 4 mois maximum.

En cas de réussite, vous serez en période probatoire avec 6 points sur votre permis de conduire

Évaluation

Voici la liste des compétences évaluées :

A. Connaître et maîtriser son véhicule

1. Savoir s'installer et assurer la sécurité a bord

Avant le départ, et à chaque fois que cela est nécessaire, vous procédez aux différents réglages vous permettant d'avoir une bonne visibilité, d'atteindre toutes les commandes pour agir efficacement et sans délai, ainsi que d'assurer votre sécurité et celle de vos passagers.

2. Effectuer des vérifications du véhicule en lien avec la sécurité routière

Cet item est composé de la vérification intérieure ou extérieure de votre véhicule, de la question en lien avec la sécurité routière et de la question portant sur les notions élémentaires de premiers secours.

3. Connaître et utiliser les commandes

Vous êtes capables d'utiliser toutes les commandes vous permettant de maîtriser votre véhicule dans toutes les situations.

B. Appréhender la route

1. Prendre l'information

- Vers l'avant et latéralement: vous recherchez les indices proches et lointains situés dans le sens de la marche ou susceptibles de rencontrer votre trajectoire;
- Vers l'arrière (rétroviseurs): vous vérifiez régulièrement la présence éventuelle d'autres usagers. Avant d'entreprendre une action et lorsque la situation l'exige, vous prenez les informations à l'aide des rétroviseurs afin de vous assurer que vous ne gênez pas ou ne surprenez pas un autre usager situé derrière vous;
- En vision directe: lorsque la configuration des lieux et la nature de l'action le nécessitent, vous complétez votre prise d'information par un contrôle en vision directe dans les angles morts entourant le véhicule.

2. Adapter son allure aux circonstances

Tout en respectant les limitations de vitesse, vous êtes capable d'augmenter, de maintenir ou de réduire l'allure en fonction de la configuration des lieux, du contexte de circulation et des conditions météorologiques.

En fonction des circonstances, vous devez être capable d'adapter votre allure, y compris à une vitesse inférieure à la vitesse limite. Néanmoins, vous ne devez pas rouler à une allure susceptible de causer une gêne ou un danger pour les autres usagers.

3. Appliquer la réglementation

Vous appliquez les règles du code de la route en tenant compte des panneaux, du marquage au sol, des limitations de vitesse.

C. Partager la route avec les autres usagers

1. Communiquer avec les autres usagers

Vous indiquez vos intentions aux autres usagers de la route et les avertissez en cas de dangers éventuels. Vous vous assurez que vos intentions sont comprises par les autres usagers avant d'agir.

2. Partager la chaussée

Vous positionnez votre véhicule sur la chaussée en tenant compte de la réglementation, de l'infrastructure et des conditions de circulation. Vous sélectionnez la voie la plus adaptée à votre progression.

3. Maintenir les espaces de sécurité

En toutes circonstances, vous maintenez des intervalles de sécurité suffisants autour de votre véhicule. Vous êtes capable de moduler les distances de sécurité vers l'avant et latéralement en fonction de votre vitesse et des conditions de circulation.

D. Autonomie – conscience du risque

1. Analyse des situations

Vous êtes capable de comprendre les situations de conduite rencontrées, d'anticiper leur évolution et de déceler les dangers potentiels qu'elles comportent. Vous savez détecter, trier et classer les informations selon leur importance.

2. Adaptation aux situations

Vous êtes capable de prendre et mettre en œuvre les décisions adaptées à partir de l'analyse des situations de conduite rencontrées.

3. Conduite autonome

Vous êtes capable de suivre un itinéraire ou de se rendre vers un endroit préalablement défini par l'expert. Vous démontrez ainsi votre capacité à vous diriger seul dans la circulation tout en maintenant un niveau de sécurité suffisant.

Cette compétence est évaluée transversalement à partir de la restitution de l'ensemble des compétences.

E. Courtoisie au volant

Tout au long du parcours, vous faites preuve d'une attitude préventive et courtoise envers les autres usagers. Vous évitez toute attitude excessive et veillez en priorité à ne pas mettre en cause la sécurité et à ne pas gêner la circulation.

F. Conduite économique et respectueuse de l'environnement

Vous êtes capable d'adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre, de concilier cette conduite avec le maintien de la sécurité et les contraintes du trafic.

G. Les manœuvres

Au cours de l'épreuve pratique, vous devrez réaliser deux manœuvres particulières en relation avec la sécurité routière :

- le freinage pour s'arrêter avec précision et
- une des six manœuvres suivantes comportant obligatoirement une marche arrière :

1. Marche arrière en ligne droite

(le long d'un trottoir, d'une ligne peinte au sol, d'un accotement, ...)

2. Marche arrière en arrondi ou en angle

(le long d'un trottoir, d'une ligne peinte au sol, d'un accotement,)

3. Rangement en créneau

(entre deux voitures, dans un cadre tracé au sol...)

4. Rangement en épi

(entre deux voitures, dans un cadre tracé au sol...)

5. Rangement en bataille

(entre deux voitures, dans un cadre tracé au sol...)

6. Demi-tour

(entre deux trottoirs, entre deux lignes tracées au sol, entre deux accotements,)

Exemple de Certificat d'Examen du Permis de Conduire (CEPC)

CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE



Date :

L'expert(e) :

Codes spécifiques :

Candidat

Nom :

Prénom(s) :

NEPH :

Catégorie :

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3	Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome
Connaître et maîtriser son véhicule								
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord								
Effectuer des vérifications du véhicule								
Connaître et utiliser les commandes								
Appréhender la route								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers						0	0	0
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5
Maintenir les espaces de sécurité						1	1	1
Sous-totaux								
Conduite économique et respectueuse de l'environnement								
Courtoisie								
						+1		
						+1		
Total général								

BILAN	FAVORABLE (1)
--------------	----------------------

(1) sous réserve de l'aptitude à la conduite fixée par l'avis médical

Principe de notation de la conduite effective compétences A, B et C :

Pour chacune de ces compétences, l'expert attribue la note 0, 1, 2 ou 3 (sauf pour la sous-compétence savoir s'installer notée 0, 1, ou 2) en s'appuyant sur les définitions suivantes :

Niveau 0 : au moins une composante de la compétence n'est pas acquise et le candidat est incapable de la restituer. Pour autant, la sécurité n'a pas dépendu des autres usagers.

Niveau 1 : la compétence est en cours d'acquisition mais mal maîtrisée. Elle a été mise en oeuvre pendant l'examen de manière incomplète.

Niveau 2 : la compétence est acquise. Elle a été mise en oeuvre pendant l'examen a des niveaux de qualité variable.

Niveau 3 : la compétence est correctement et régulièrement restituée. Le candidat a su la mettre en oeuvre à chaque fois que cela était utile.

Erreur éliminatoire (cochée E dans la grille)

Toute action, non-action ou tout comportement dangereux du candidat plaçant les autres usagers et/ou le véhicule dans une situation où la sécurité dépendrait essentiellement des réactions des autres usagers constitue une erreur éliminatoire.

Sans préjudice de cette définition, l'erreur éliminatoire est également constituée si le candidat commet l'une des infractions suivantes :

- Circulation à gauche sur chaussée à double sens de circulation;
- Franchissement d'une ligne continue en dehors d'un cas autorisé;
- Circulation sur bande d'arrêt d'urgence ou les voies réservées;
- Non-respect d'un signal prescrivant l'arrêt;
- Circulation en sens interdit.

L'erreur éliminatoire entraîne obligatoirement l'échec à l'examen, qu'elle ait ou non nécessité une intervention physique ou verbale de l'expert.

Principe de notation pour les compétences D

Elles sont évaluées tout au long de l'examen.

- Une compétence correctement restituée entraîne la notation 1
- Une compétence restituée partiellement et/ou de façon irrégulière entraîne la notation 0,5 (pour D seulement)
- Une compétence non restituée ou restituée de façon insuffisante entraîne la notation 0

La conduite économique et la courtoisie sont notées 0 ou 1.

Pour être reçu, vous devez obtenir un minimum de 20 points et ne pas commettre d'erreur éliminatoire.

En cas d'échec, un délai de 7 jours minimum est prévu actuellement avant de pouvoir se représenter.